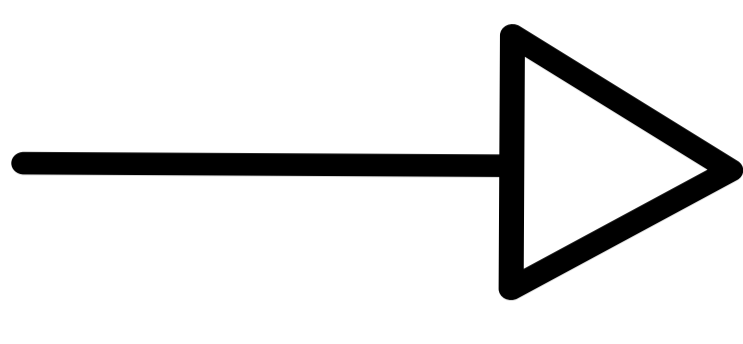
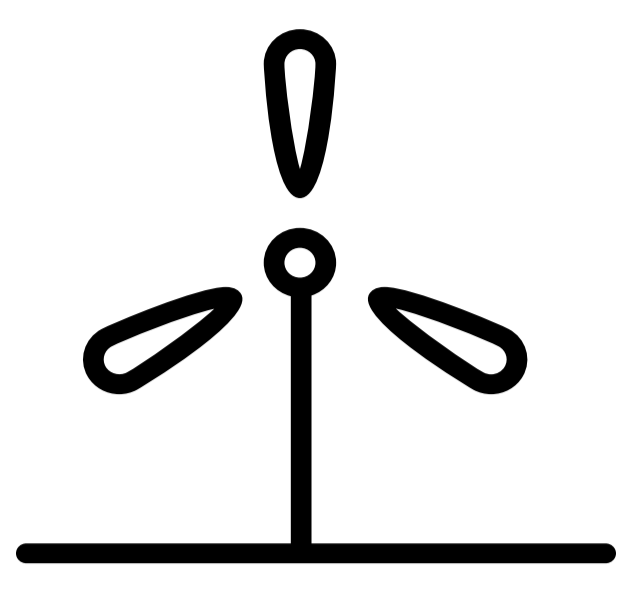




# L'article 13 et LA LIBERTE D'EXPRESSION

## LA LIBERTE D'EXPRESSION

L'oxygène des créateurs



Ils sont les premiers à la défendre

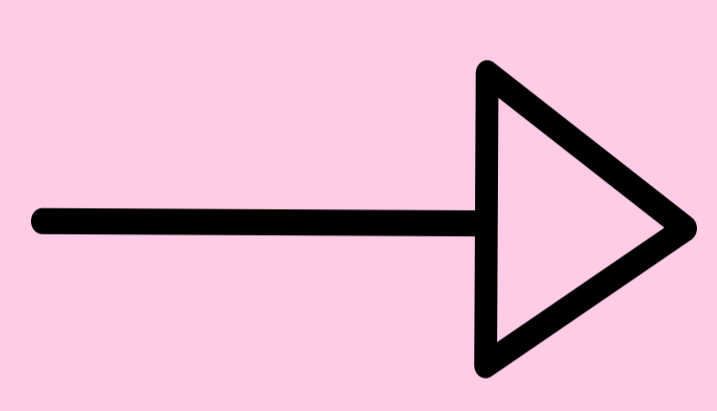


Une juste rémunération est essentielle pour leur permettre de vivre et de créer librement

c'est pour cela que nous avons besoin de l'article 13

L'article 13 protège les citoyens !

les plateformes de service devront obtenir des licences



tous les consommateurs pourront toujours partager leur passion et les œuvres qu'ils aiment

Et le feront désormais dans un cadre juridique adapté

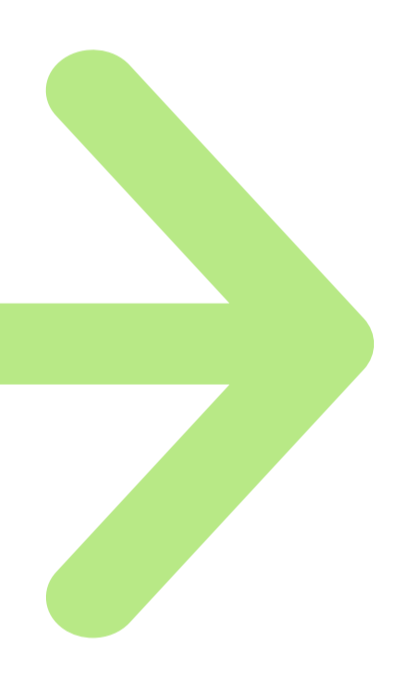


Actuellement les plateformes désignent les utilisateurs comme étant les seuls responsables

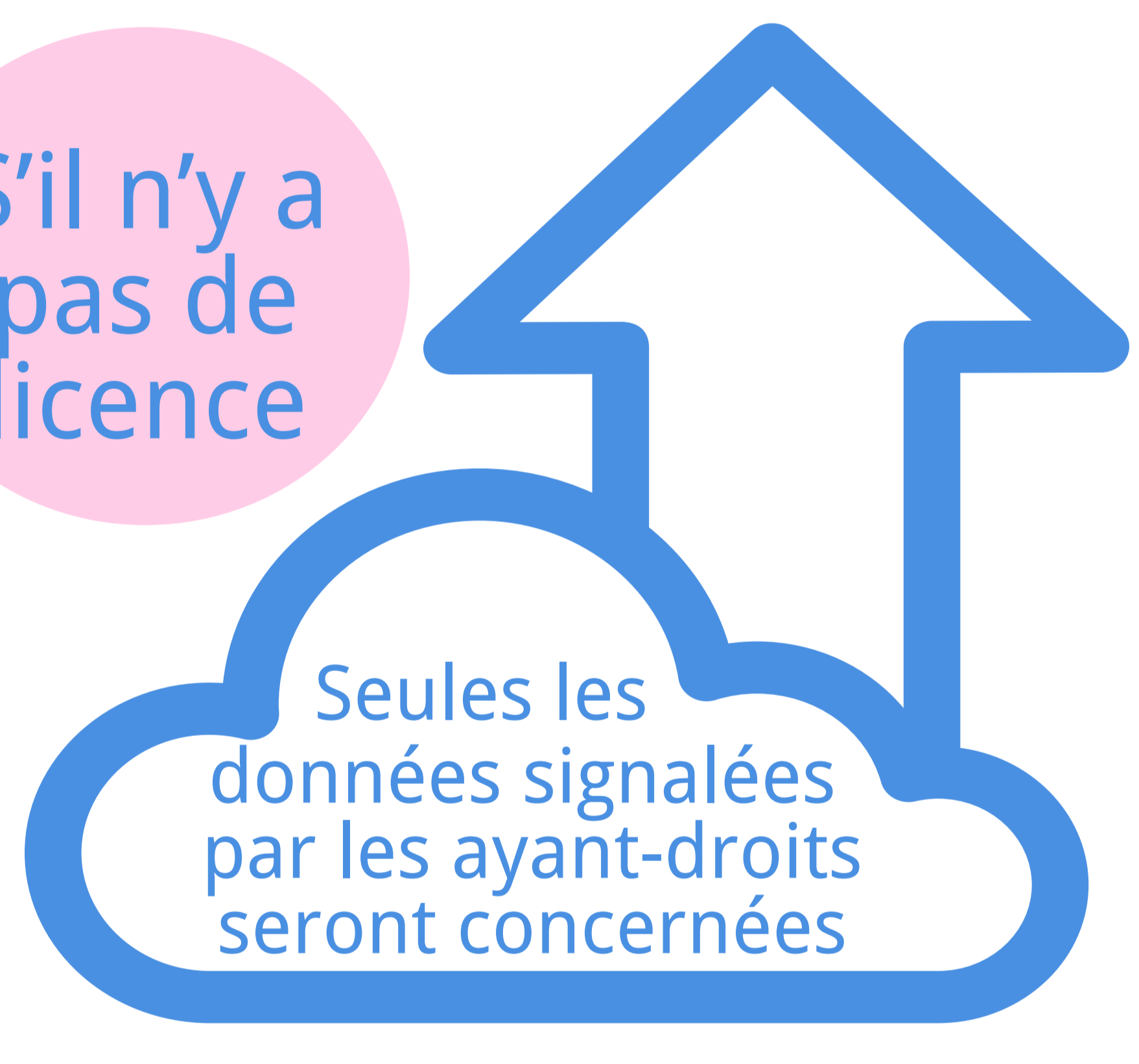
L'article 13 ne crée pas une obligation générale de surveillance!

Les principaux objectifs de l'article 13 sont :

- un accès le plus large possible aux contenus
- une rémunération équitable



S'il n'y a pas de licence



Seules les données signalées par les ayants-droits seront concernées

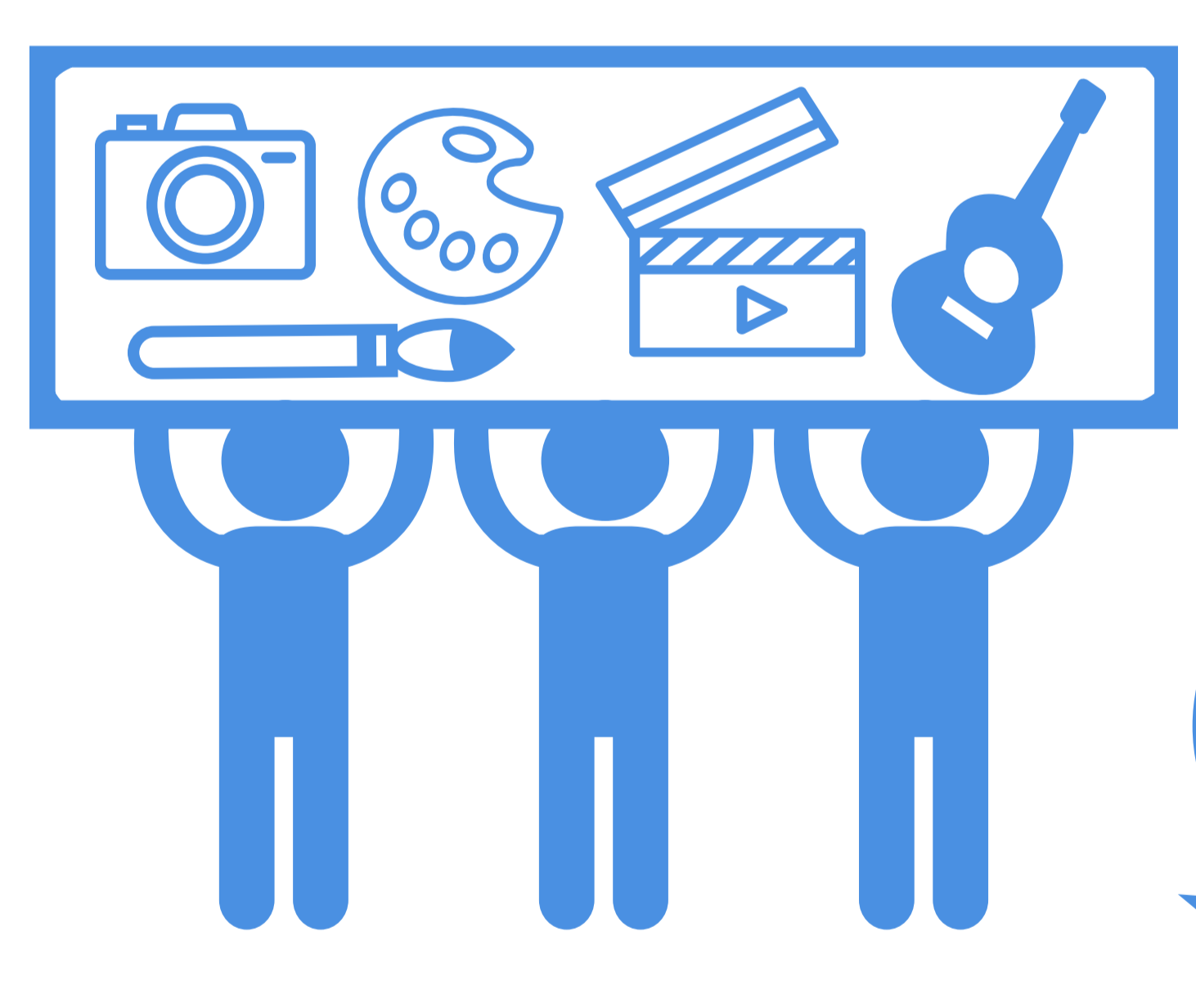


Ces plateformes utilisent déjà les technologies d'identification des œuvres mais uniquement dans un but commercial

D'ailleurs



La Cour européenne de Justice, la Commission européenne et le Conseil ont approuvé le recours à des mesures concrètes et ciblées



OUI!

GENIAL!



L'article 13 ne concernera pas tout internet !

Seules les plateformes qui distribuent du contenu au public



pas compris

p. ex.

et tous les autres services de mise en ligne de contenus par les utilisateurs qui n'ont pas pour but de les distribuer

Soutenez l'article 13 pour protéger la liberté d'expression artistique et l'indépendance des créateurs !



#vote4JuriReport